

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2018

Etaient Présents 56 titulaires, 3 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Aimé SOUMET
Laurent KELLER	à	Aracéli ETCHENIQUE
Bernard AURISSET	à	Sandrine HIRSCHINGER
Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Marthe CLOT
Christophe GUERY	à	Michel ADAM
Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

Suppléants : Gérard DARSONVILLE suppléant de Henri BELLEGARDE
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Michel IDOPE (excusé), Cédric PUCHEU, Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT (excusé),

RAPPORT N° 21-181108-DEV-

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

REÇU

Le 19 NOV. 2018

SOUS - PREFECTURE
de L'ÉVÈQUE Ste MARIE

M. LACRAMPE indique que la Pépinière d'entreprises a pour objet la création et l'implantation d'entreprises nouvelles ou de moins de 3 ans sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn en leur fournissant des locaux et des services adaptés pendant la période de début d'activité (24 mois renouvelable une fois).

La convention qui lie l'entreprise à la CCHB est une convention d'occupation précaire et d'accompagnement de l'entreprise par les services économiques de la CCHB pendant la durée de sa présence au sein de la pépinière.

Après quatre années de fonctionnement, deux ateliers sur trois et 4 bureaux sur 7 sont inoccupés (en comptant ceux libérés à la fin du mois). Les difficultés pour louer les locaux, notamment les ateliers, nous amènent à envisager de faire évoluer l'outil pépinière.

I – HOTEL D'ENTREPRISE AU SEIN DE LA PEPINIERE

Afin de renforcer l'attractivité de ce dispositif, il est proposé de compléter notre offre par la mise en place d'un statut d'hôtel d'entreprises au sein de la pépinière existante.

L'hôtel d'entreprises a pour vocation d'accueillir des entreprises sans accompagnement particulier en privilégiant notamment les entreprises de la pépinière à l'issue de leur convention.

L'intérêt de cette modification est double :

- assouplir les critères d'intégration afin d'avoir davantage d'entreprises éligibles,
- permettre aux entreprises de la pépinière d'avoir une solution intermédiaire avant leur sortie définitive.

La durée de la convention en hôtel d'entreprises pourrait être de 3 ans renouvelable une fois.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Location bureau (14,8 m²)	Année 1	Année 2	Année 3
9 € / HT / m ²	133,20 €	133,20 €	133,20 €
(en cas de renouvellement)	Année 4	Année 5	Année 6
9,50 € / HT / m ²	140,60 €	140,60 €	140,60 €

Location atelier (106 m²)	Année 1	Année 2	Année 3
4,50 € / HT / m ²	477 €	477 €	477 €
(en cas de renouvellement)	Année 4	Année 5	Année 6
4,70 € / HT / m ²	498,20 €	498,20 €	498,20 €

Par ailleurs, dans le cas où une entreprise serait intéressée pour occuper un bureau et un atelier, une réduction de 10 % s'appliquerait.

Ces tarifs comprennent le téléphone, internet, le chauffage, le ménage des parties communes, et l'eau. Les photocopies seront facturées à l'unité.

Concernant la salle de réunion, le tarif appliqué sera identique à celui des résidents de la pépinière.

Il est précisé que les tarifs, modalités d'intégration et documents relatifs à la pépinière restent inchangés.

II - LOCATIONS DE COURTE DUREE DES BUREAUX ET ATELIERS

La Pépinière d'entreprises propose actuellement la location de la salle de réunion à la journée, la ½ journée ou la semaine. Elle est louée régulièrement soit par des organismes de formation, soit par des entreprises locales à une fréquence d'une semaine par mois.

Or, cette offre ne répond qu'imparfaitement à la demande.

Afin de satisfaire un plus grand nombre d'utilisateurs, d'améliorer le remplissage de la pépinière et amener de ce fait un flux supplémentaire, il est proposé la location de courte durée des bureaux et, inédit sur OLRON-SAINTE-MARIE, celle des ateliers.

Cette dernière prestation pourrait intéresser notamment des formateurs pour une session de formation « mise en pratique » après une session théorique en salle de réunion.

Compte tenu des avantages dont bénéficient actuellement les résidents en pépinière pour la location de la salle de réunion, il est proposé les tarifs suivants :

Location bureau passage	Résident	Non résident
½ journée	8 € HT	15 € HT
1 journée	12 € HT	20 € HT
Semaine	45 € HT	80 € HT
Mois	160 € HT	250 € HT

Location atelier passage	Résident	Non résident
½ journée	20 € HT	40 € HT
1 journée	25 € HT	50 € HT
Semaine	100 € HT	200 € HT
Mois	300 € HT	600 € HT

Il est précisé que la reprographie sera facturée à l'unité.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la mise en place d'un hôtel d'entreprises au sein de la pépinière,
- **APPROUVE** la mise en place de locations de bureaux et d'ateliers de courte durée au sein de la pépinière d'entreprises,
- **APPROUVE** les tarifs qui seront appliqués aux entreprises hébergées en hôtel d'entreprises et pour les locations de courte durée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces locations,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLRON STE MARIE, ledit jour 08 novembre 2018

Suivent les signatures

Affiché le 19.11.18



Le Président



Daniel LACRAMPE